



**LEVAGE
RAPPORT DE VERIFICATION
GENERALE PERIODIQUE**

**ETABLISSEMENT
GESTE SCENIQUE (SEMESTRIELLE)**

CENTRE ROUTIER

79260 LA CRECHE



**HAYON ELEVATEUR à déplacement sur
glissières
DEPOT
DHOLLANDIA – DHSV – 19967**

Date d'émission : 21/05/2019

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

Levage – Hayon élévateur – VGP – Version 2c/ERN

E RAPPORT – L73

Agence de VENDEE POITOU CHARENTES LIMOUSIN EXPLOITATION

50 Rue Jacques Yves Cousteau-Bâtiment F--85000 LA ROCHE SUR YON-02.53.48.08.98-02.53.68.10.17

Raison sociale : QUALICONSULT EXPLOITATION

Siège social : 1bis Rue du Petit Clamart – Velizy Plus – Bâtiment E – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY – Tél : 01 40 83 75 75 – Fax : 01 46 30 39 62
SAS au capital de 200 000 € - R.C.S Versailles 442 848 925 – SIRET 442 848 925 00404 – APE 7120 B - N° Intracommunautaire : FR 61 442 848 925

1. TEXTES DE REFERENCE

Arrêté ministériel du 1^{er} mars 2004 - Section 5,

Pour les appareils non visés par l'arrêté du 1^{er} mars 2004 (ex : transpalettes, chariot de manutention automoteur type pousseur, tracteur...) notre vérification s'effectue par analogie au présent arrêté.

2. CONTENU ET LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

La vérification comporte :

Un examen visuel de l'état de conservation (article 9 de l'arrêté du 01/03/2004)

Des essais de fonctionnement des mécanismes et dispositifs de sécurité (article 6b et c de l'arrêté du 01/03/2004)

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- L'examen d'adéquation ;
- La vérification de la conformité de l'équipement notamment aux règles techniques relatives à la conception, aux prescriptions techniques ou aux mesures d'organisation relatives à l'utilisation ;
- La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations, notamment celles relatives aux installations électriques, aux appareils à pression, à la protection contre les risques d'incendie et d'explosion, à la circulation des véhicules sur les voies publiques et privées
- L'examen du contenu du carnet de maintenance

Ces prestations peuvent être réalisées dans le cadre de missions d'inspection ou d'assistance technique particulières.

Nota : La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant de leur couple de serrage est exclue de la mission.

3. DOCUMENT MATERIALIZANT LA VERIFICATION

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre de sécurité cité à l'article R. 4323-25 du Code du Travail.

4. AVIS FORMULES PAR L'INSPECTEUR

L'analyse du rapport mentionne l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'appareil concerné, sous la forme suivante :

- Bon Etat Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA),
- Fonctionnement correct (FC),
- Sans objet (SO) ou non équipé (NE),
- Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée,
- Non renseigné ou non communiqué (NR),
- Non Vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou accompagnant non autorisé à la conduite.

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
2. DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE	4
3. EXAMEN ET ESSAIS DE L'APPAREIL	5
4. OBSERVATIONS RELEVES LORS DE LA VERIFICATION	7

RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE*HAYON ELEVATEUR à déplacement sur glissières.***1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

Constructeur	DHOLLANDIA	Type	DHSV
Numéro de série	19967	Numéro interne	Sans
Année de mise en service	2004	Numéro du porteur	DA 339 BB
Localisation de l'appareil lors de la visite	DEPOT		
Accompagnateur (*)	MR POINOT - MAGASINIER		
Vérificateur	Alexandre RAPINEL	Date de vérification	15/05/2019

(*) Si non accompagné ou accompagnateur non autorisé a la conduite ou absence de moyens d'accès, les points nécessitant la présence d'un conducteurs ou des moyens d'accès sont indiqués NV (Non vérifié) au chapitre Examen et essais de l'appareil paragraphe « Avis »

2. DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE

2-1	MARQUAGE	Appareil CE
2-2	CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES ET DE CHARGE	Charge maximale utile : 2000 kg Distance du centre de gravité au talon : 600 m Hauteur d'élévation : 1,5 m Dimension du plateau : 2,45 m x 1,70 m m
2-3	MECANISMES DE LEVAGE DISPOSITIFS D'ELEVATION	Levage Direct : 2 vérin(s) Avec dispositif normalement fermé Suspentes : Sans objet
2-4	SOURCE D'ENERGIE	Electro - Hydraulique

3. EXAMEN ET ESSAIS DE L'APPAREIL

Les vérifications ont été conduites sans démontage ni nettoyage avec la charge d'essai de : 2000 kg

(* Si non accompagné ou accompagnateur non autorisé à la conduite, les points nécessitant la présence d'un conducteur ou les moyens d'accès sont indiqués NV (Non vérifié)

Examen de l'appareil ou de l'état de conservation (A.M 1/03/04 art.9) Examen de montage et d'installation (A.M 1/03/04 art.5.II) Essais de fonctionnement (A.M 1/03/04 art.6)	Avis (*)
CHASSIS PORTEUR Châssis – (traverses, longerons,...) Assemblage, fixation, liaisons Stabilisateurs, blocage (hydraulique, mécanique, manuel) des stabilisateurs Maintien en position de route des extensions des stabilisateurs	O BE SO SO
CHARPENTE – SUPPORTS DE CHARGE Châssis de base, ciseaux, parallélogramme, potence Supports de charge (bras, plate-forme, plateau)	BE BE
SOURCES D'ENERGIE Dispositif de séparation générale Equipements et canalisations Protection des pièces nues sous tension	BE_FC BE BE
ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL Eclairage de la zone de travail Eclairage e signalisation (code de la route) et gyrophare	SO SO
POSTE(S) DE CONDUITE Implantation Visibilité depuis le poste de conduite Protection contre les risques de cisaillement Protection contre les chutes de hauteur	BE SA SO SO
ORGANES DE SERVICE ET DE MANŒUVRE Mise en marche - Arrêt normal – Sélecteur Interdiction d'emploi (clef) Sélecteur du poste de commandes Etat et identification des organes de commandes Protection contre action involontaire Retour automatique au point neutre des commandes Autres arrêts accessibles (urgence....) Avertisseur sonore, lumineux Indicateurs	BE_FC BE_FC SO BE BE_FC FC SO SO SO
SUSPENTES – POULIES – DISPOSITIFS DE PREHENSION Suspentes (câbles, chaînes) Attaches Tambours, poulies, noix, pignons Dispositifs de préhension (Foutches, godet, pince...)	SO SO SO SO

Examen de l'appareil ou de l'état de conservation (A.M 1/03/04 art.9) Examen de montage et d'installation (A.M 1/03/04 art.5.II) Essais de fonctionnement (A.M 1/03/04 art.6)	Avis (*)
MECANISMES Groupes moto-réducteurs Vérins et canalisations Organes de transmissions, accouplements Frein des mouvements concourant au levage Contrôle de la descente de charge assuré par limiteur de débit Protection des organes mobiles de transmission	BE BE BE_FC FC SO SO
DISPOSITIFS DE SECURITE Limiteur de course haute ou dispositif équivalent Autres limiteurs de course / hors course Limiteur de pression Dispositifs de protection contre la chute de charges Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (autres que les extensions de stabilisateurs) Protection contre le risque d'écrasement des pieds Signalisation plateau en position travail	SO SO FC SO BE_FC SO BE
PRESCRIPTIONS DIVERSES Plaque constructeur Affichage capacité, tableau des charges Consignes de sécurité et d'utilisation (lisibilité) Déclaration de conformité - Marquage CE - Certificat de conformité Notice d'instructions (constructeur)	SA SA O

4. OBSERVATIONS RELEVÉES LORS DE LA VERIFICATION

Obs N°	OBSERVATIONS NE PERMETTANT PAS LE MAINTIEN EN SERVICE DE L'APPAREIL	Suite donnée
	Absence d'observation ne permettant pas le maintien en service de l'appareil	
	AUTRES OBSERVATIONS	
NS1 NS2	Corrosion importante généralisée , à enrayer. Affiche des consignes de sécurité dégradée.	

CONCLUSION

Observations ne s'opposant pas à l'utilisation de l'appareil